

## **Conditions d'inscriptions à l'Université du Temps de Vivre**

- Etre montluçonnais ou résider dans une commune située dans l'arrondissement de Montluçon.

- Etre retraité(e) ou en invalidité 3<sup>ème</sup> catégorie.

-----

- Afin de maintenir des conditions d'accueil satisfaisantes, les inscriptions de retraités résidant dans les communes extérieures seront limitées à l'arrondissement de Montluçon. Le nombre de retraités inscrits par matière sera limité à 150 personnes conformément aux mesures de sécurité, sauf pour les cours d'anglais où les inscriptions sont limitées à 40 personnes.

- Lors de sa séance du 22 janvier 2004, le Conseil Municipal de la ville de Montluçon a voté la convention avec les communes extérieures. Par cette convention, les adhérents de l'Université du Temps de Vivre, résidants des communes signataires, bénéficient du tarif de base Montluçon dès lors que leur commune a accepté de prendre en charge le différentiel entre le tarif de base de Montluçon et le tarif extérieur. Les personnes domiciliées sur les communes de Commentry, Désertines, Domérat, Lavault-Sainte-Anne, Prémilhat et Saint-Victor, âgées de 55 ans révolus et ayant cessé toute activité professionnelle bénéficient de cette convention.

- Les absences ou le non remplacement d'une conférence annulée pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, ne donnent pas lieu à remboursement.

- **La carte n'est pas cessible.**

## Tarifs

### Montluçon :

**Notion de Montluçonnais** : « Toute personne résidant sur le territoire de la commune ou participant par sa fiscalité à la vie de la commune ».

### **Présentation d'un justificatif pour toutes les personnes concernées.**

- L'adhésion est de 58, 00 € (comprenant 1 discipline) + 8,00 € par discipline supplémentaire pour la saison.

### **Communes signataires d'une convention avec la ville de Montluçon :**

- L'adhésion est de 58, 00 € (comprenant 1 discipline) + 12,00 € par discipline supplémentaire pour la saison.

### **Communes extérieures :**

- L'adhésion est de 90,00 € (comprenant 1 discipline) + 12,00 € par discipline supplémentaire pour la saison.

### **\*Adhérent à l'Université du Temps de Vivre**

- Possibilité d'assister exceptionnellement à **une seule conférence dans la saison**, dans une matière différente de son choix, moyennant la somme de **3,50 €**

### **\*Toute autre personne, retraitée et non adhérente**

- Possibilité d'assister à titre exceptionnel à **une seule conférence dans la saison**.  
Un droit d'entrée de **9,00 €** lui sera demandé.

## Tarifs adhésion saison 2018/2019

Nombre de matières y compris l'adhésion	Montluçonnais	Communes signataires d'une convention : Commentry - Désertines - Domérat - Lavault-Ste-Anne - Prémilhat - Saint-Victor	Autres communes de l'arrondissement de Montluçon
1	58,00 €	58,00 €	90,00 €
2	66,00 €	70,00 €	102,00 €
3	74,00 €	82,00 €	114,00 €
4	82,00 €	94,00 €	126,00 €
5	90,00 €	106,00 €	138,00 €
6	98,00 €	118,00 €	150,00 €
7	106,00 €	130,00 €	162,00 €
8	114,00 €	142,00 €	174,00 e
9	122,00 €	154,00 €	186,00 €

**1 seule conférence exceptionnelle adhérent \* : 3,50 €**

**1 seule conférence exceptionnelle non adhérent \* : 9,00 €**

Voir conditions page 25



**- CONTACT -**


Ville de Montluçon

Pôle de Maintien à Domicile Michelet

Service Vie Sociale et Autonomie

26, rue Paul-Constans

03100 MONTLUÇON

 : 04 70 09 79 32 (*secrétariat*)

**Ouverture des bureaux**

du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 13h15 à 16h30

le mercredi matin : ouverture à 9h30

- Porte n° 2 -

(*Parking dans la cour*)



**[www.montlucon.com](http://www.montlucon.com)**